

CLUB OPTIMISTE DE JONQUIÈRE
TIRAGES
« GAGNE TON VOYAGE »
RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Le tirage « **GAGNE TON VOYAGE** » (le « **Tirage** ») est organisé par Le Club Optimiste de Jonquière. Il débute le 1er juillet 2025 à 00h01 (HAE) et se termine le 19 décembre à 23h59 (HNE).

ADMISSIBILITÉ

2. Le Tirage s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de dix-huit (18) ans ou plus.

COMMENT PARTICIPER

3. **Inscription**

Pour courir la chance de gagner, vous devez :

- 3.1 Acheter un billet auprès d'un Organisme sélectionné par le Club Optimiste de Jonquière.
 - 3.1.1 Les billets sont au prix de 50\$ chacun;
 - 3.1.2 Il y a 2500 billets en circulation;
 - 3.1.3 La numérotation des billets débute à 0001 jusqu'à 2500;
- 3.2 Pour être déclaré gagnant d'un voyage, chaque participant est sélectionné au hasard et sera supervisé par la firme MNP situé au 901 boulevard Talbot Chicoutimi, QC G7H 0A1.

VÉRIFICATION

4. Toutes les participations sont susceptibles d'être vérifiées à tout moment et pour tout motif. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour l'Organisateur, notamment une pièce d'identité officielle avec photo) : (i) afin de confirmer l'admissibilité d'une personne à participer au Tirage, (ii) afin de confirmer l'admissibilité ou la légitimité d'une inscription (ou inscription présumée) au Tirage, ou (iii) pour toute autre raison selon ce que l'Organisateur juge nécessaire à son entière discrétion pour administrer le Tirage conformément au présent règlement. Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction de l'Organisateur, dans le délai indiqué par celui-ci, pourrait entraîner la disqualification, à l'entière discrétion de l'Organisateur. Le ou les serveurs du Tirage constituent l'unique moyen de déterminer la date et l'heure aux fins du Tirage.

PRIX

5. Trois (3) voyages d'un montant total de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) :
- 5.1 Un (1) voyage d'un montant de quatorze mille dollars (14 000\$) (le « **Premier Prix** »). Forfait Safari Dubaï haut gamme de 11 jours – incluant le vol aller-retour au départ de Bagotville, transferts privés. 6 nuits à Dubaï, 3 nuits à Abu Dhabi et 2 nuits dans un hôtel dans le désert. Safari 4x4.
 - 5.2 Un (1) voyage d'un montant de six mille (6000\$) (le « **Deuxième Prix** »). Forfait Barcelone 9 jours 7 nuits d'hébergement • 7 petits-déjeuners • Les transferts aéroportuaires à Barcelone.
 - 5.3 Un (1) voyage d'un montant de cinq mille (5000\$) (le « **Troisième Prix** »). Forfait sud en en formule tout inclus. – Forfait comprenant le vol aller/retour de Bagotville.
6. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le Prix par un autre de valeur comparable s'il ne pouvait pas être attribué au gagnant tel que décrit aux présentes pour toute raison que ce soit.
7. Les gagnants auront jusqu'au 20 décembre 2026 à 17h pour confirmer leurs dates de départ avec l'Agence carpe Diem située au 1157 boulevard St-Paul, Chicoutimi G7J 3Y2.

TIRAGE

8. Parmi les billets vendus le Club Optimiste de Jonquière procédera à trois (3) tirages au sort afin de déterminer les trois (3) gagnants se méritant les Prix. Les tirages au sort auront lieu à raison d'un (1) tirage à la fois le lundi 19 décembre 2025 inclusivement, à 18 heure (HNE), au Delta Jonquière 2675, boul. du Royaume Jonquière, G7S 5B8

REMPLACEMENT DU PRIX ET MODIFICATION AU TIRAGE

9. Le Prix doit être accepté tel que décerné et ne pourra être transféré ou substitué à un autre prix ou échangé en tout ou en partie contre de l'argent. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non reliées au Gagnant, le Club Optimiste de Jonquière ne pourrait attribuer le Prix tel que décrit au présent règlement, le Club Optimiste de Jonquière se réserve le droit d'attribuer un Prix (ou une portion de Prix) de même nature et de valeur équivalente.
10. L'Organisateur se réserve le droit, uniquement sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « **Régie** ») au Québec, de retirer, de modifier ou suspendre le présent Tirage (ou de modifier le présent règlement) de quelque façon que ce soit, dans l'éventualité d'une cause indépendante de la volonté raisonnable de l'Organisateur qui nuirait au bon déroulement du Tirage comme envisagé par le présent règlement, y compris, notamment, une erreur, un problème technique, un virus informatique, un bogue, une altération, une intervention non autorisée, la fraude ou une défaillance technique, de quelque nature que ce soit.
11. Les décisions de l'Organisateur touchant la totalité des aspects du Tirage lient tous les participants et sont définitives et sans appel, y compris, entre autres, toute décision relative à l'admissibilité et à la disqualification d'une inscription ou d'un participant.

PROPRIÉTÉ DES BILLETS DE PARTICIPATION

12. Tous les achats de billets au Tirage deviennent la propriété de l'organisateur.

CONSENTEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA PERSONNE

13. En participant au Tirage, chaque participant inscrit, y compris le Gagnant de chacun des prix, consent à l'utilisation de son nom, du nom de sa ville de résidence, de sa photographie, de sa voix, de son image ainsi que de tout aspect de sa personne à des fins publicitaires et de programmation, commerciales ou autres, dans tous les médias utilisés par l'Organisateur, et cela, sans aucune forme de rémunération, de paiement ou d'indemnisation.

CONSENTEMENT À LA COLLECTE ET À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

14. En participant au Tirage et en fournissant de plein gré des renseignements personnels comprenant, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, la ville de résidence, l'adresse de courrier électronique, les numéros de téléphone à domicile et au travail (les « **Informations personnelles** »), chaque participant au Tirage donne la permission à l'Organisateur de collecter et d'utiliser les Informations personnelles aux seules fins d'administrer le Tirage et de sélectionner les Gagnants des Prix. Aucune communication ne sera établie entre l'Organisateur et les participants au Tirage en dehors du Tirage. La présente section ne limite pas les autres consentements qu'une personne peut fournir à l'Organisateur ou à d'autres relativement à la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels. Le participant accepte que le membre optimiste puisse utiliser les informations financières de la carte de crédit du participant et/ou de l'entreprise du participant pour payer les billets achetés par le participant ou son entreprise et ce exclusivement à cette fin.

RESPECT DES MODALITÉS ET DU FONCTIONNEMENT DU TIRAGE

15. Tout billet de participation ou tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit du Tirage (ex : piratage informatique, envoi massif de courriels, etc.) sera automatiquement rejeté et pourrait être référé aux autorités judiciaires compétentes.

CONFORMITÉ AUX LOIS EN VIGUEUR

16. Tous les participants au Tirage acceptent de se conformer au règlement du Tirage, qui est sujet à modification à la seule discrétion de l'Organisateur. La Loi applicable est celle du Québec.

CONDITIONS GÉNÉRALES

17. Pour être déclaré le Gagnant, le participant dont le billet a été sélectionné lors des tirages pour les prix devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, il sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.
18. Le Club Optimiste de Jonquière avisera le gagnant par téléphone et/ou par courriel. Dans l'éventualité où le Club Optimiste de Jonquière n'arriverait pas à contacter toute personne sélectionnée lors de l'un ou de plusieurs des tirages pour quelque raison que ce soit dans les trente (30) jours suivant le tirage, le Club Optimiste de Jonquière procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les billets de participation afin d'attribuer les Prix.
19. Afin de réclamer son Prix, les gagnants devront remplir et signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « **Formulaire** ») qui lui sera remis par le Club Optimiste de Jonquière situé au C.P. 565 Jonquière QC, G7X 7W4. À défaut de remettre le Formulaire signé au bureau au plus tard le 10 avril 2026 (HNE), le Prix fera l'objet d'un nouveau tirage et sera tout simplement décerné à un autre gagnant.
20. Le Club Optimiste de Jonquière informera le Gagnant par courriel et/ou par la poste et/ou par téléphone et/ou par messagerie des détails relatifs à la transmission du prix.
21. L'Organisateur et toute autre personne morale de son groupe, et respectivement ses administrateurs, membres, ainsi que tout autre intervenant relié au Tirage (les « **Bénéficiaires de décharge** ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant aux prix et au Tirage et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
22. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Tirage ou de tout fait ou situation résultant du Gagnant ou de son accompagnateur.
23. Les Bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, d'un ver informatique, d'un bogue ou d'un échec lors de l'envoi de courriels pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un Site Internet ou une combinaison des deux et les autres Bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes suite à leur inscription au Tirage.
24. Toute tentative visant à endommager intentionnellement un site Web ou à nuire au déroulement légitime du Tirage de quelque façon que ce soit (tel que déterminé par l'Organisateur, à son gré exclusif et absolu) constitue une infraction aux lois pénales et civiles. Dans un tel cas, l'Organisateur se réserve le droit d'intenter un recours en dommages-intérêts dans les limites permises par la loi. L'Organisateur, moyennant le consentement de la Régie, se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre le Tirage ou d'en modifier le règlement, advenant tout accident ou toute erreur d'impression ou d'administration, ou autre erreur de toute sorte, sans préavis ni obligation. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Organisateur se réserve le droit, à son gré, d'administrer un autre test de compétence qu'il juge approprié en fonction des circonstances ou pour se conformer aux lois applicables.
25. Pour les résidents du Québec : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Tirage publicitaire peut être soumis à la Régie afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
26. Le nom de tout gagnant du Tirage sera disponible du 19 décembre 2025 au 30 mai 2026, en tout temps sur la page Facebook du Club Optimiste de Jonquière.
27. Le règlement du Tirage est disponible, pour toute la durée du Tirage, sur la page Facebook du Club Optimiste de Jonquière et le site internet du club Optimiste de Jonquière www.optimistejonquiere.com.